



État des lieux des dossiers

1 **Castelnau-le-Lez.**- Un avant-projet a été acté par le conseil municipal pour bâtir une aire de 20 places, avenue Philippe-Lamour, le 7 novembre 2008. Ces 8 000 m² seront gérés par le CCAS, sur la base de séjours de six mois extensibles à l'année scolaire si un enfant est scolarisé.

Les appels d'offre ne sont pas lancés, aucune ouverture n'est espérée avant deux ans, explique le CCAS. Les communes du Crès, Clapiers et Jacou sont associées à ce projet d'aire d'accueil.

2 **Castries.**- La mairie se lie à Vendargues et Baillargues pour une aire d'accueil de 40 emplacements au lieu-dit Les Caucales, sur la route

de Baillargues... Une révision du Pos doit être menée, l'enquête publique « est en cours et nous approuverons, avance le maire, Gilbert Pastor, la modification du plan d'urbanisme avant fin 2009 ». Les trois communes ont créé un syndicat intercommunal baptisé Ulysse pour financer les travaux (environ 1,4 M€).

3 **Cournonterral.**- Le Sivom Entre Vène et Mosson a en charge ce dossier, comme ceux de Fabrègues et Saint-Georges-d'Orques. De 20 places, l'aire d'accueil sera localisée sur un terrain en cours d'achat de 5 100 m², à 150 m de la D5, vers Pignan. Le Pos est mis en conformité, le permis de construire « sera déposé avant la fin 2009 », assure Roger Caizergues, président du Sivom.

4 **Fabrègues.**- Le terrain acquis se situe aux Cades, sur la D185, côté Villeneuve-lès-

Maguelone. Dans un site classé, l'aire a été avalisée par un arrêté ministériel, 150 places de grand passage, sur une ancienne carrière. « Protection incendie, plantation, apport de l'eau font partie des difficultés à résoudre, remarque M. Robin, directeur de Vène et Mosson. Mais il faudrait, avec au moins un aménagement minimum, que l'aire soit accessible à l'été 2010. »

5 **Juvignac.**- « On nous demande 20 places, explique Danièle Santonja, le maire, et nous avons proposé un terrain à Courpouyran, refusé par l'administration. On insistera. » Juvignac et Saint-Georges-d'Orques, qui doit une aire de 20 emplacements et a renoncé au terrain qu'elle avait retenu, réfléchissent à une solution commune.

6 **Villeneuve-lès-Maguelone.**- Le terrain est fixé, le maire, Noël Ségura s'apprête

« à signer la vente ». La parcelle de 8 500 m², aux Tombettes, doit recevoir une aire d'accueil de 30 places en partenariat avec Palavas. Celle-ci n'a cependant pas signé la convention, jugeant que c'est la communauté de l'Etang de l'Or à laquelle elle a transféré sa compétence en la matière, qui doit payer. La communauté n'est pas d'accord et le préfet pas davantage. En attendant, rien ne peut avancer.

7 **Pérols.**- Christian Valette, maire, a soumis au préfet l'idée « d'étendre l'aire lattoise », que sa commune financerait. Il attend la réponse.

8 **Saint-Gély-du-Fesc.**- Le projet relève de la communauté du Pic-Saint-Loup. La commune doit 10 places au titre du schéma et le projet au Patus (sur 13 000 m²) se heurte à des recours contentieux. Le maire Georges Vincent a plaidé l'extension à 26 places de l'aire de Saint-Mathieu. •

